

Projet Educatif Territorial

Septembre 2019 - Juin 2022

« Il faut tout un village pour élever un enfant. »

Proverbe africain

SOMMAIRE



- Le territoire
- Chiffres-clés
- Structures existantes et périmètre d'action

1. Où ?

2. Quoi ?

- Ici, on co-construit...
- En avant les jeunes !
- Vive le Plan Mercredi !
- La citoyenneté, ça s'apprend !

- Concrètement, on fait comment ?
- Pourquoi ?
- Et après ?

3. Comment ?



1. Où ?

1. Le territoire

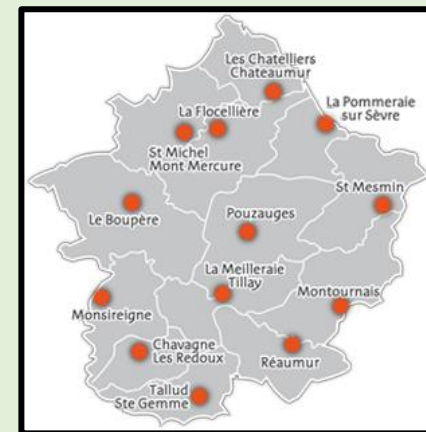
1.1. Pouzauges

Au 1^{er} janvier 2019, Pouzauges compte une population totale de **5713 habitants***.

En termes de compétences statutaires, la Ville a la charge des écoles publiques. Propriétaire des locaux, elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations. Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles. La commune gère également les personnels non enseignants, en particulier les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Elle peut organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école.

La commune prend également en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privé du premier degré, conformément à la loi.

Depuis avril 2018, la Ville dispose également d'un Accueil de Loisirs Jeunes, en gestion directe.



1.2. Pays de Pouzauges

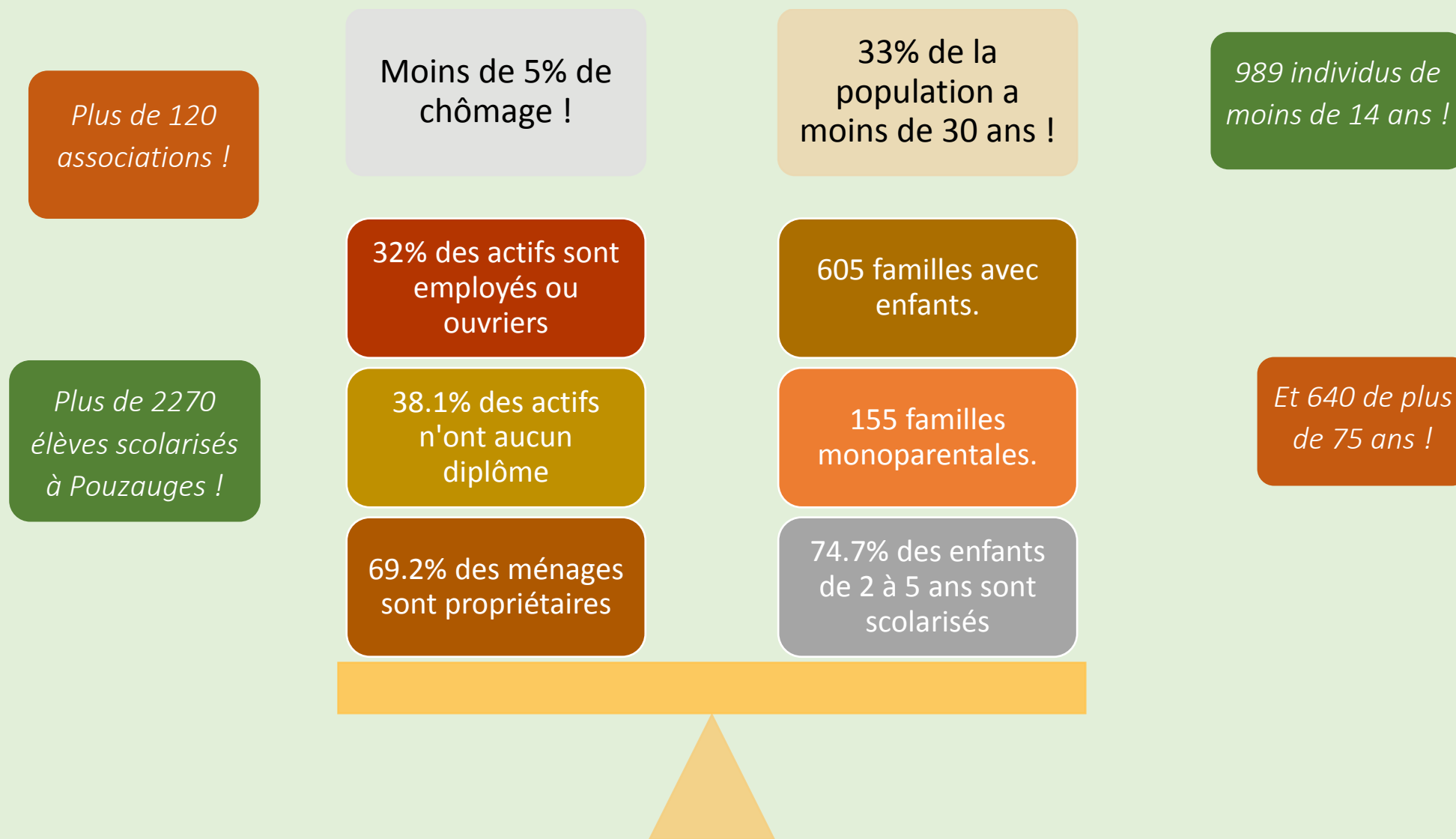
Pouzauges se situe au centre de l'intercommunalité, elle accueille son siège administratif.

Le Pays de Pouzauges compte au total **23 179 habitants***.

La Communauté de Communes a pour délégation de compétences : l'organisation du Forum Petite Enfance, la gestion du Relai d'Assistantes Maternelles (**RAM**), la mise en place d'un Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (**REAAP**), la gestion du réseau de lecture publique, la gestion de la Maison de Services Au Public (**MSAP**).

* Sources : Insee, RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

2. Chiffres-clés



3. Les structures existantes

3.1. Jeunesse, parentalité, prévention : des enjeux intercommunaux



La Communauté de communes a réalisé un diagnostic des services à la Population en 2016, permettant ensuite d'établir un plan d'actions en cohérence avec le plan national « Dessine-moi un parent », le schéma départemental de la Famille. Une Convention Territoriale Globale de services aux familles et un Contrat Enfance Jeunesse ont également été signés avec la Caisse d'Allocations Familiales pour conforter les orientations politiques. Trois axes ont été priorisés :

Prévenir et lutter contre les conduites à risques

Mise en place d'un parcours de **prévention et de promotion à la santé** avec les établissements scolaires.

Intégration du service intercommunal dans les **Comités de santé et de citoyenneté des collèges**.

Organisation d'une Finale de la **sécurité routière** en direction des CM2 et de leurs parents.

Mise en place de stage « sécurité routière » en direction des seniors.

Accompagner les familles et soutenir la fonction de parentalité

Semaine de la petite enfance : **nouvelle formule intégrée à la semaine nationale** depuis mars 2019.

Création du Relais d'Assistants Maternels et mise en place des matinées d'éveils depuis septembre 2018.

Permanences de la Maison Départemental des Adolescents depuis septembre 2017 / Café parents depuis novembre 2018.

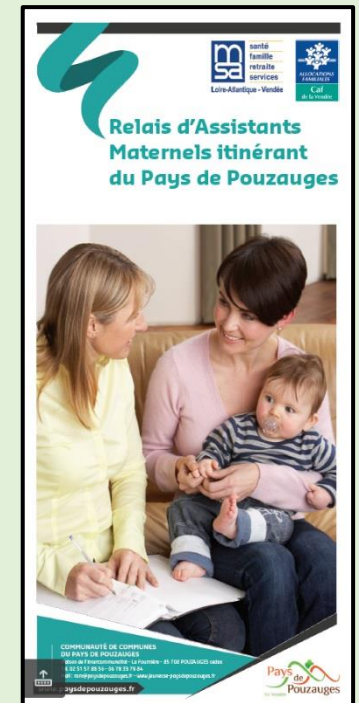
Lancement du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité en octobre 2018.

Valoriser l'engagement des jeunes

Coordination du Conseil de la Jeunesse.

Accompagnement des projets du CCJ (chantier K'ado / projet cinéma de plein air / Projet jeux vidéo / Projets solidarité / court métrage ...).

Conception d'une mission de **service civique** : accueil et accompagnement d'un volontaire depuis septembre 2018.



3.2. Offre périscolaire et extrascolaire

Partenaire de la mise en place des TAP dès 2014, **l'association Calypso** occupe aujourd'hui une place majeure dans l'offre socio-éducative dite « de loisirs », avec plusieurs structures :

- Le jardin d'enfants « Mini-Pouce » et le multi-accueil l'Arbre à Lune, pour les enfants de **10 semaines à 10 ans**, service de garde, de loisirs éducatifs, mais aussi de scolarisation progressive.
- L'accueil périscolaire « La Courte Echelle », pour les enfants de **3 à 12 ans**, bénéficiant d'un site annexe en réponse aux besoins d'accueil de proximité aux abords des écoles du centre-ville. La structure principale étant également structure de loisirs extrascolaire en période de vacances (A.L.S.H.). Ce sont en moyenne 115 enfants accueillis en périscolaire sur les journées d'école, environ 60 sur le périscolaire du mercredi et enfin environ 45 enfants sur l'accueil extra-scolaire.
- L'organisation de séjours, pour les enfants et jeunes de **4 à 17 ans**.
- L'aide aux devoirs, les lundi et jeudi, grâce à la mobilisation de bénévoles de l'association.

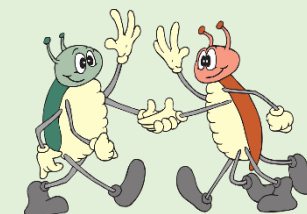


La Ville gère de son côté **l'Espace Jeunes**, à destination des **11-18 ans**. Il compte à ce jour 33 adhérents et propose deux ouvertures hebdomadaires (les mercredis et samedis en après-midi) ainsi qu'une ouverture quasi quotidienne en période de vacances scolaires. Les locaux sont mutualisés avec ceux utilisés pour l'accueil périscolaire annexe, situés au 18 rue du Bourg Belard.



Gestionnaire du transport scolaire sur le territoire intercommunal, et structure porteuse d'une offre de loisirs à destination du public adolescent, **l'association Familles Rurales** peine à renouveler ses bénévoles mais reste un partenaire privilégié de la construction de la politique éducative de la Ville.

Lieux et temps de transfert de responsabilité



- **Sur le temps scolaire**, la responsabilité incombe à la direction de l'école, soit de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.
- **Le temps méridien**, dans les écoles publiques, incombe à la responsabilité de la Ville. Outre le pointage effectué en classe, un second pointage de vérification est assuré par le personnel municipal en début de service. **En cas d'absence imprévue**, les agents ont pour consigne de contacter la famille, ou tout autre personne désignée par le biais des fiches sanitaires à leur disposition. **En cas d'accident grave ou d'incident nécessitant une intervention extérieure**, c'est la Mairie qui est contactée (**02.51.57.01.37**).
- **Tout incident intervenant sur le temps non-scolaire doit être simultanément signalé au Directeur Général des Services de la Ville, ainsi qu'à l'élue référente :** Directeur Général des Services de la Ville : Samuel GARREAU - garreausamuel@pouzauges.fr
Elue en charge de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse : Marie-Gabrielle CAILLAUD - caillaudmariegabrielle@pouzauges.fr
- **A la fin du temps scolaire**, les enfants sont accompagnés à la sortie par l'enseignant de service. Un laps de temps de 15 minutes est consacré aux départs échelonnés des enfants, à l'issue duquel tout enfant non récupéré par sa famille est conduit dans les locaux du service périscolaire assuré par l'association Calypso (6, impasse de la Serge, 85700 Pouzauges, 02-51-57-06-65). De là, la famille et/ou personne désignée par le responsable légal seront contactées. **En dernier recours**, c'est-à-dire sans nouvelle de la famille au moment de la fermeture du service, c'est la Gendarmerie qui prendra alors en charge l'enfant. Ce cas de figure devra obligatoirement être signalé aussitôt à l'élue de permanence (06.32.70.85.92.)
- **Tableau organisation du temps de l'enfant à compter de la rentrée de septembre 2018.**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7:30	Yellow	Yellow	Green	Yellow	Yellow
9:00	Blue	Blue	Green	Blue	Blue
12:00	Red	Red	Green	Red	Red
13:30	Blue	Blue	Green	Blue	Blue
15:30	Yellow	Yellow	Green	Yellow	Yellow
16:30	Yellow	Yellow	Green	Yellow	Yellow
19:00	Yellow	Yellow	Light Green	Yellow	Yellow

Code couleur	Les différents temps	gestionnaire/organisateur
Yellow	périscolaire	association Calypso
Blue	Temps scolaire*	Education Nationale
Red	Temps méridien	Ville de Pouzauges
Green	Extra scolaire	association Calypso

3.3. Offre associative



Sur **127 associations** pouzaugeaises, plus de 65 mènent des actions en direction des enfants et des jeunes, tant dans les domaines socioculturels que sportifs.

Bien que très dense, le tissu associatif demeure relativement cloisonné. La municipalité a donc mis en place en 2015 un **forum des associations**, et étudie actuellement la mise en place de meilleurs outils de ressources et de dialogue permettant une réelle mise en réseau de l'ensemble des acteurs éducatifs locaux : espace de documentation juridique et administrative, instance collective complémentaire de **l'Office Municipal des Sports** actuel, création d'une lettre d'info associative...

Afin de compléter l'offre associative, et de permettre aux plus jeunes de choisir sereinement leurs activités physiques extra-scolaires, la Ville a mis en place en septembre 2017 les **Ateliers Multisports**, à destination des 4-7 ans. Fonctionnant par cycles de découverte de 2 à 3 séances, les ateliers permettent ainsi aux enfants de tester une dizaine de sports, dans différentes infrastructures municipales, sous la coordination d'une animatrice sportive recrutée à cet effet. Si la mutualisation d'équipement et/ou de matériel avec les différentes associations ne pose pas de souci, l'implication des différents clubs ne va pas au-delà pour l'instant. L'un des objectifs du dispositif serait, à terme, que chaque association sportive soit actrice des ateliers, par la mise à disposition ponctuelle d'éducateurs sportifs spécialisés dans chaque discipline abordée. Cet objectif éducatif intègre le P.ED.T.3.

De son côté, la Ville a mis en place depuis septembre 2016 un système de navette facilitant l'acheminement des enfants vers leurs lieux de pratiques sportives et culturelles.



3.4. Offre scolaire



La ville de Pouzauges dispose de deux écoles publiques (une maternelle, une élémentaire) et d'une école privée (primaire) sur deux sites. En outre, deux collèges, un lycée et une Maison Familiale Rurale viennent étoffer l'offre dans le secondaire. Soit un total de **2278 individus scolarisés sur le territoire communal en 2018-2019.**

Lors de leur mise en place, les TAP ont été pensés en complémentarité directe avec les projets d'école ; prémices d'une politique éducative élaborée de manière globale. Cette logique est toujours d'actualité aujourd'hui, vous trouverez donc ci-dessous les grands axes des projets d'école, en cours de validation par l'Inspection de l'Education Nationale. L'intervention des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) a également fait l'objet d'une charte, mise en place en 2015.

- Ecole maternelle F.Dolto, synthèse des axes du projet d'école :
 - ✓ Axe n°1 : Améliorer la maîtrise de la langue.
 - ✓ Axe n°2 : Agir pour un climat scolaire positif.
 - ✓ Axe n°3 : Développer l'horizon culturel des élèves.
- Ecole élémentaire Jules Verne, synthèse des axes du projet d'école :
 - ✓ Axe n°1 : Améliorer le climat scolaire : respect des autres, des règles.
 - ✓ Axe n°2 : Améliorer la production d'écrits au niveau de la syntaxe et du lexique.
 - ✓ Axe n°3 : Mettre en place un parcours artistique et culturel individualisé.



Concernant les écoles privées, les partenariats sont à ce jour restés au niveau des collaborations ponctuelles, entre écoles mais aussi avec la Ville (événements sportifs inter-écoles, Téléthon, Conseil Municipal des Jeunes...). Cependant, les deux sites (école Le Donjon, école Notre-Dame du Vieux-Pouzauges) étant en cours de fusion, l'aboutissement du projet devrait permettre aux équipes de direction, une fois les urgences traitées, de réintégrer la réflexion collective autour du P.ED.T. 3.



La Ville de Pouzauges compte **4 établissements secondaires** : le collège public Gaston Chaissac, le collège privé Antoine de Saint-Exupéry, le lycée privé Notre-Dame de la Tourtelière, et la Maison Familiale Rurale de Bellevue.

Concernant l'enseignement secondaire et technique, la volonté municipale actuelle est d'élargir progressivement sa politique éducative à l'ensemble des dispositifs éducatifs du territoire, c'est-à-dire à l'ensemble des établissements scolaires et/ou socio-éducatifs.

Dans cette logique, les équipes éducatives ont d'ores et déjà été sollicitées au-travers de la démarche de diagnostic jeunesse mené en 2015/2016. Mais la réforme des collèges ayant entre-temps mobilisé considérablement les acteurs du secondaire, l'irrégularité des présences aux différentes rencontres n'a pas encore permis à ce jour une réelle co-construction des objectifs éducatifs territoriaux. **Cela constitue donc l'un des leviers d'évolution pour le présent P.ED.T.** En annexe, vous trouverez les différents projets d'établissements.

Pour le **collège St Exupéry**, à noter l'ouverture depuis septembre 2018 d'une ULIS collège (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) pour accueillir des élèves en situation de handicap spécifique. Il s'agit d'enfants au handicap reconnu par la MDPH, avec pour cette ULIS une spécialisation autour de tous les troubles cognitifs liés aux apprentissages. Cette ouverture est le fruit d'une forte mobilisation de l'équipe enseignante, répondant ainsi à la volonté de défendre « un collège pour chacun », premier axe de leur projet d'établissement.

La lutte contre le décrochage scolaire, la participation des familles dans la vie de l'établissement et l'ouverture au monde sont au cœur du projet du **collège Gaston Chaissac**. L'établissement s'est lancé en 2018 dans la création d'un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL), tenu par une enseignante spécialisée. Une galerie d'art a également pris place au cœur de l'établissement, en partenariat avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC).



L'ensemble des établissements secondaires a été sollicité pour relayer les informations de l'Espace Jeunes de la Ville auprès de leurs élèves. Des temps de permanence ont déjà été organisés, d'autres sont en construction. Une plus forte collaboration, notamment dans le registre de **la prévention** et de **la prise en charge de jeunes en difficulté**, est actuellement en réflexion avec certains partenaires. Cet axe est repris dans les objectifs du présent document.

2. Quoi ?

4. Ici, on co-construit...

4.1. Historique des PEDT précédents

Devant la nécessité de penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation et de faire évoluer le service public de l'éducation en l'adaptant aux rythmes d'apprentissage des enfants, la Ville de Pouzauges :

- affirme sa volonté de permettre l'égal accès de tous aux savoirs pour favoriser l'égalité des chances ;
- défend la notion de solidarité pour permettre à chacun d'être aidé et à son tour d'aider les autres ;
- émet le souhait d'offrir à chaque enfant, à chaque jeune, les moyens de révéler toutes ses potentialités dans tous les domaines ;
- revendique le développement de l'esprit critique, de l'autonomie, du vivre ensemble, le goût du savoir, de la curiosité, du bien-être physique et moral comme autant d'objectifs promus et affirmés, dans le respect de chacun, de chaque enfant et de chaque jeune.



Le PEDT présent est le fruit d'un vécu de 5 années et d'une réflexion globale intégrant l'ensemble des partenaires grâce à une concertation réalisée à l'échelle du territoire.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2014, puis le retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018 sont le reflet d'une évaluation collective permanente, et d'un comité de pilotage vivant, investi dans son engagement. Il est nécessaire de poursuivre nos efforts de co-construction entre enseignants, animateurs, acteurs associatifs et services municipaux, et de mener un travail de concertation plus poussé entre tous les partenaires éducatifs au service d'une éducation partagée et non pas cloisonnée. Temps de loisirs extra-scolaires, scolaires, pause méridienne, doivent s'harmoniser dans la construction du parcours éducatif.

4.2. Evaluation du P.ED.T. 2

Compte-tenu des nombreux aménagements du PEDT (dernier avenant en septembre 2018), une évaluation plus légère a été proposée à l'ensemble du Comité de Pilotage à destination des enseignants, des animateurs, des représentants des parents d'élèves et des bénévoles des associations éducatives du territoire.



Synthèse :

- 23 réponses enregistrées à la clôture du sondage (11 bénévoles, 3 enseignants en école élémentaire, 2 représentants des parents d'élèves, 4 salariés d'associations ou structure enfance-jeunesse, 1 enseignant en école maternelle, 1 enseignant dans le secondaire, 1 membre de direction dans le secondaire).
- La connaissance du document, au sein même de la communauté éducative, dépasse à peine les 50%, mais l'intérêt pour la démarche semble réel, et partagé, pointant malgré tout parfois un manque d'informations.
- Le Comité de Pilotage est une instance qui a du sens pour la majorité des personnes auditées, avec le bémol d'un calendrier de réunions souvent déjà bien rempli, ne permettant pas toujours de se libérer.
- La grande majorité des participants pointe la nécessité de simplifier le document, de le vulgariser pour le rendre plus facilement accessible au plus grand nombre.



De nouveaux dispositifs sont à inscrire dans le PEDT 3, non plus en tant qu'objectifs mais comme axes forts d'un parcours éducatif cohérent : l'Espace Jeunes qui se développe, le « Plan Mercredi » labellisant la Ville au travers des activités proposées par l'association Calypso, et la mise en place du Passeport du Civisme.

5. En avant les jeunes !

5.1. La politique jeunesse : du diagnostic à la création de l'Espace Jeunes

Suite à la réalisation d'un **diagnostic jeunesse en 2016-2017**, en complément du diagnostic des services à la population réalisé à l'échelle intercommunale, la Ville s'est engagée dans l'élaboration d'une politique jeunesse à destination des 11-18 ans. Pour cela, elle a d'abord programmé un certain nombre d'actions éducatives et/ou de loisirs durant l'été 2017, profitant de la présence d'un stagiaire BPJEPS. Une trentaine de jeunes ayant répondu présents, il a été décidé de poursuivre l'expérimentation par la construction progressive d'un projet collectif élaboré en association avec les jeunes eux-mêmes et leurs familles.

En juillet 2018, la création d'un poste d'animateur, regroupant les ateliers multisports et le projet jeunesse, sur la base de 20 heures/semaine, a permis d'ouvrir l'Espace Jeunes durant 5 semaines en période estivale, puis chaque mercredi et samedi après-midi à compter de septembre.

Devant la fréquentation grandissante, **33 adhérents en janvier 2019**, le volume horaire a été porté à 30 heures/semaine à compter du 1^{er} mars 2019 afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes des jeunes et de leurs familles, mais aussi de pouvoir œuvrer à renforcer les passerelles entre les différents acteurs éducatifs intervenants auprès des adolescents.

Récapitulatif des étapes de construction de la politique jeunesse de la Ville :

Sept. 2015 – décembre 2016 : Diagnostic Jeunesse

Janvier 2017 : dissolution du comité de pilotage Diagnostic Jeunesse au profit du COPIL PEDT. 2

Juin 2017 : recrutement d'un stagiaire BPJEPS « loisirs tous publics »

Juillet-Août 2017 : début des actions jeunes (sorties, activités, soirées veillées)

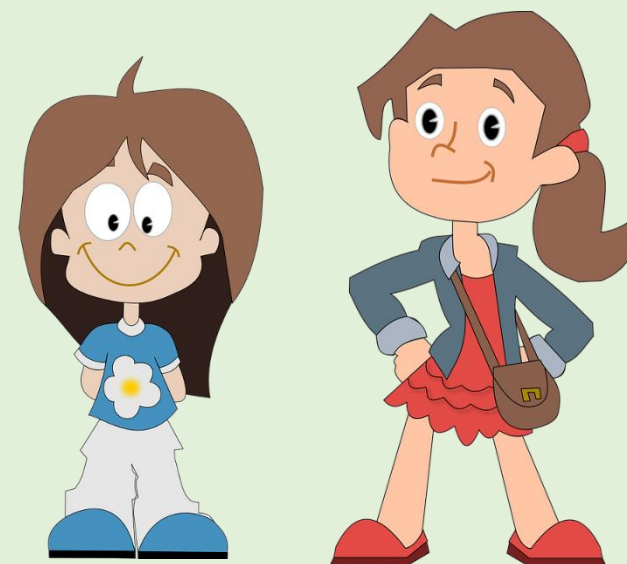
Novembre 2017 : 1^{ère} réunion élaboration du projet Espace Jeunes

Avril-Mai 2018 : ouverture expérimentale (devant être reconduite durant l'été 2018)

Juillet 2018 : recrutement d'une animatrice jeunesse

Septembre 2018 : ouverture de l'Espace Jeunes hors vacances scolaires

Mars 2019 : augmentation du temps dévolu au service enfance-jeunesse



5.2. Bilan et projets

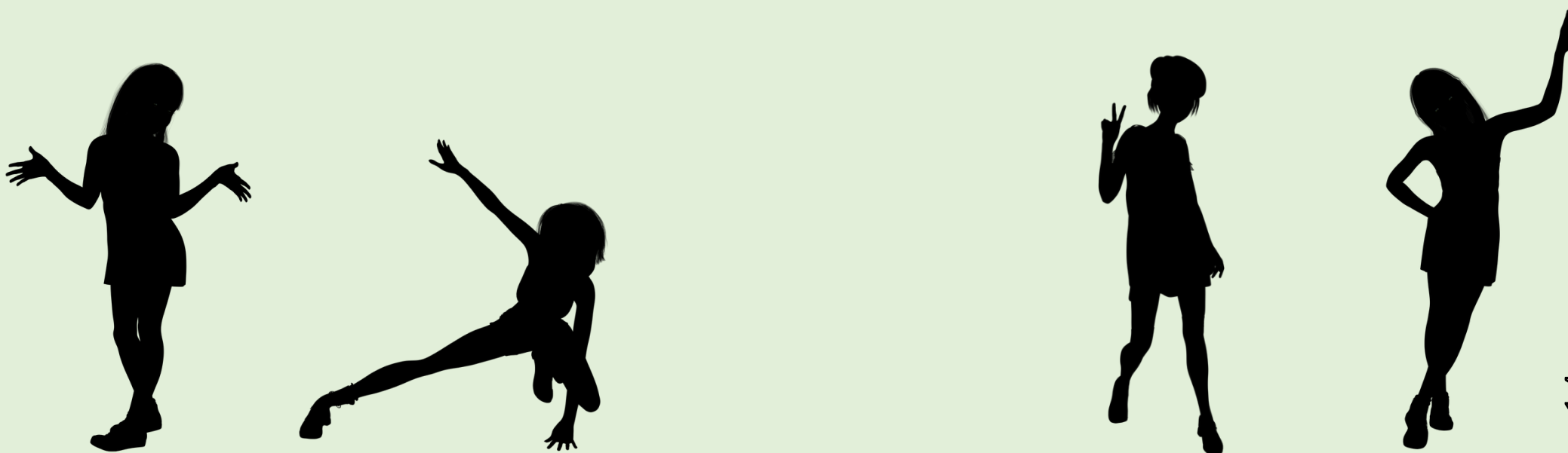
Depuis son ouverture au printemps 2018, l'Espace Jeunes ne cesse de s'étoffer de nouveaux adhérents, majoritairement âgés de 11 à 13 ans, en quête d'activités de loisirs (dites de consommation) mais aussi de projets plus autonomes.

Alternant les sorties, les activités manuelles et les temps de convivialité, l'équipe d'animation apporte une vigilance particulière à la construction d'une entité « groupe », privilégiant la proximité d'encadrement (jamais plus de 16 jeunes pour deux animatrices) et l'apprentissage de l'organisation collective (les jeunes sont acteurs de la programmation proposée pour chaque période trimestrielle).

Une attention particulière est également apportée à l'aspect financier. En effet, si l'adhésion annuelle n'est que de 5 euros par jeune, les activités oscillent entre 2 euros et 12 euros (20 euros pour une sortie événement type parc d'attraction), ce qui représente rapidement un coût significatif pour les familles. Pour cette raison, il n'y a toujours au minimum deux demi-journées d'activités gratuites par semaine.

Les jeunes ont également émis le souhait de monter leurs propres projets (séjour en Espagne, organisation d'un festival etc...) et ont ainsi mené des actions d'autofinancement. **La prochaine étape sera la constitution en Junior Association**, dispositif présenté aux familles début mars 2019.

*18 adhérents
en septembre,
33 en janvier !*



6. Vive le Plan Mercredi !



6.1. Présentation d'une structure partenaire : Calypso

L'association CALYPSO a été créée en 1991, elle a pour gestion un accueil périscolaire, un accueil de loisirs, la courte échelle, un multi accueil pour les 0-3 ans sur Pouzauges et un jardin d'enfants. Elle gère aussi en partenariat d'autres accueils périscolaires et de loisirs comme celui de St Mesmin, de Monsireigne, de Treize Vents, de Montournais et Chavagnes les Redoux (uniquement accueil périscolaire) et une micro crèche à la Flocellière. L'association a aussi la gestion d'un camping, centre de vacances à Brétignolles sur Mer.

Le service « la courte échelle » se compose :

- D'un accueil périscolaire (matin et soir) pour les enfants scolarisés en maternelle ou primaire dans l'une des écoles de Pouzauges au :
 - 6 impasse de la Serge pour les écoles Dolto, Jules Verne et du Vieux Pouzauges
 - 18 rue du Bourg Belard pour l'école du Donjon
- D'un accueil de loisirs périscolaire le mercredi et d'un accueil de loisirs pour les vacances scolaires pour les enfants de 3 ans réputés propres jusqu'à 12 ans. Les enfants accueillis sont répartis en 4 tranches d'âges ; les 3-4 ans, les 4-5 ans et les 6-7 ans et 8-12 ans.

L'accueil périscolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 6h30 à 9h et de 16h30 à 20h00.

La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle. Les familles doivent prévenir au plus tard la veille pour l'accueil du matin et jusqu'à 16h00 pour l'accueil du soir. Toute absence non signalée entraîne une pénalité.

L'accueil de loisirs périscolaire pour le mercredi et l'accueil de loisirs pour les vacances scolaires :

La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle, à la journée (6h30 à 20h) ou demi-journée, avec ou sans repas. La famille doit inscrire au plus tard deux jours à l'avance son ou ses enfants. Cependant il est possible d'accepter une inscription la veille s'il reste de la place. Toute absence non signalée entraîne une pénalité.

L'équipe pédagogique choisit de mettre en place un thème différent pour chaque période, celui-ci est travaillé en amont et communiqué aux familles par un tract envoyé par mail, distribué dans les écoles ou mis en ligne sur notre site internet. Chaque thème se verra octroyer des objectifs précis qui seront évalués pendant la période.

6.2. Le Plan Mercredi, c'est quoi ?

Il vise à soutenir la **qualité de l'offre éducative** faite aux enfants et à promouvoir le **caractère éducatif des activités périscolaires**. C'est un label accordé sur dossier étudié par une commission tripartite.

La Municipalité a soutenu cette demande de labellisation.

- pour garantir et valoriser la qualité des activités du mercredi et le savoir-faire des personnels.
- pour poursuivre la co-éducation en fédérant tous les acteurs éducatifs.
- pour conforter le parcours éducatif annoncé dans le PEDT en cours.
- pour que des enfants des écoles privées et publiques profitent ensemble de cette démarche volontaire d'amélioration d'un service d'accueil et d'animation.



Pour cela, un guide d'auto diagnostic a été complété conjointement par la Ville, le directeur de l'accueil de loisirs du mercredi, en lien avec l'école. Pour chaque domaine, le guide définit trois niveaux : « mis en place », « à améliorer » et « non développé à ce jour ».

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a validé cette labellisation, matérialisée par une convention « **Charte qualité plan mercredi** » signée par la collectivité. Cette dernière doit veiller à ce que son accueil périscolaire soit organisé dans le respect de la Charte, en partenariat également avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Label incarne l'enfant au cœur de 3 domaines d'activités mis en place dans le plan mercredi : nature, culture et sport.

Ce label peut être affiché par les écoles, les accueils de loisirs, les collectivités, les associations partenaires.



7. La citoyenneté, ça s'apprend...

7.1. Le Conseil Municipal des Jeunes



L'Ecole joue un rôle important dans l'éducation à la citoyenneté. Une de ses missions est de préparer les enfants et les Jeunes à participer le mieux possible à la démocratie, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs de citoyen en devenir et en les préparant au « vivre ensemble ».

(Convention Internationale des Droits de l'Enfant : art 12/13/14/15)

Les élus de Pouzauges, soucieux de cette éducation citoyenne et conscients de la nécessité d'une coéducation, tiennent à conforter le rôle et la place du Conseil Municipal installé dans la vie locale, depuis 1994.

Trois objectifs principaux

Découvrir le rôle de l'Institution « Conseil Municipal »

Le conseil municipal des adultes est un lieu d'expression de la Démocratie. Faire découvrir aux jeunes Pouzaugeais son rôle et son fonctionnement au travers d'un conseil qui leur est dédié, permet aux futurs citoyens de mieux en comprendre les règles.

Donner la parole aux jeunes de la commune

Le CMJ est un lieu d'expression et de partage des idées des jeunes élus et de celles des jeunes qu'ils représentent.

La parole des jeunes est écoutée, respectée et reconnue comme ayant une véritable place dans la vie communale.

Des échanges avec le Conseil municipal adultes, le Conseil des Sages, des membres d'associations, des agents communaux... et la réalisation des projets décidés par les jeunes favorisent le dialogue entre les générations et les catégories sociales.

Apprendre la citoyenneté et la responsabilité

Le CMJ permet aux jeunes d'exercer pour la première fois leur droit de vote et de se former ainsi à être de futurs adultes électeurs ou élus. Ils découvrent la démocratie (élections, vote, débats) et la responsabilité du citoyen (respect des autres, intérêt général) en mettant en place des actions et en les réalisant ensemble. Ils découvrent aussi le sens de l'engagement.

Fonctionnement du CMJ de Pouzauges

Les équipes enseignantes accompagnent les enfants électeurs, les élus ainsi que la Municipalité dans la mise en place et le suivi du Conseil des Jeunes (élections, information, communication). Les jeunes conseillers rencontrent régulièrement leurs électeurs dans le cadre scolaire.

Les enseignants intègrent à leur gré ces temps dans leur programme d'éducation civique.

Trois commissions sont animées par des élus encadrants :

La Commission Solidarité

La Commission Animations

La Commission Environnement/Ouverture au Monde

Les jeunes conseillers :

- proposent des actions ou projets issus des programmes électoraux, en lien avec la vie de la commune.
- assurent le suivi des actions/projets et consultent le Conseil municipal adultes pour en obtenir éventuellement le financement.
- communiquent auprès des autres jeunes, des parents, des enseignants, de la population afin de rendre publiques ses actions (presse, affichage, expositions, web, revue communale « Panoramag »)
- participent à la vie locale avec les adultes en partageant des événements particuliers (cérémonies, fêtes, inaugurations, vernissages...) organisés notamment par le Conseil des adultes, les écoles, les associations locales.



Visite de l'Assemblée Nationale avec le Conseil des Sages

« Nous avons besoin d'une éducation qui permettent aux enfants et aux jeunes de décélérer et d'apprendre à penser. Les parents, le tissu associatif et culturel doivent prendre la mesure de l'enjeu. La démocratie, la constitution du bien commun, le sauvetage de notre planète menacée nécessitent de nouvelles pratiques éducatives et une nouvelle place à la réflexion, au débat. » (Ph. Mérieu)

7.2. Le Passeport du Civisme

Depuis septembre 2018, en adhérant à l'**Association des Maires pour le civisme** (A.M.C.), la Ville de Pouzauges traduit sa volonté forte en matière d'éveil à la citoyenneté (cf Charte du civisme).

Le Passeport du Civisme s'exerce dans le cadre des projets éducatifs que portent, chaque année, les écoles. C'est un guide ludique et pédagogique qui propose aux élèves **un parcours de huit missions portant sur des sujets liés à la citoyenneté et aux valeurs de la République**. Certaines missions se font dans le cadre de l'école, d'autres sont laissées à l'initiative de l'élève soutenu par ses parents.

Huit missions :

- Pour le devoir de mémoire (action individuelle)
- Pour surfer en sécurité (action collective)
- Pour prendre soin de ses aînés (action individuelle)
- Pour protéger et porter secours (action individuelle)
- Pour savoir donner (action individuelle)
- Pour découvrir le patrimoine (action individuelle)
- Pour apprivoiser et aimer sa ville (action collective)
- Pour préserver son environnement (action collective)

Chaque mission est portée par un ou **des ambassadeurs, acteurs du territoire qui valident les missions réalisées**. En juin, les enfants reçoivent une médaille de bronze, d'argent ou d'or selon le nombre de missions effectuées.

L'élaboration de ce document a été conçue conjointement avec les enseignants, des membres associatifs ou institutionnels et divers citoyens fortement impliqués dans la vie de la cité par leur travail ou leur engagement, montrant ainsi que l'éducation est l'affaire de tous. Une des missions est organisée par le CMJ !

Les notions de coéducation et de parcours éducatif imprègnent peu à peu la conscience des Pouzaugeais soucieux du futur des Jeunes. Chacun se sent devenir « acteur éducatif ». Chaque année, une évaluation du projet est effectuée par les différents acteurs réunis en comité de pilotage.

Des missions peuvent se renouveler l'année suivante, de nouvelles peuvent se créer selon la vie, les événements de la cité ou les projets des écoles.



7.3. Les Chantiers Jeunes : Un projet civique pour des citoyens en devenir !

La première semaine de juillet, sur cinq jours, la ville de Pouzauges et l'association CALYPSO proposent aux jeunes de 14 à 17 ans un chantier jeunes bénévoles.

Les objectifs

- Confronter le Jeune au monde du travail par l'expérimentation.
- Développer un savoir-faire qui le fait grandir (maçonnerie, techniques du graff...)
- Découvrir le travail de l'animation au contact des animateurs de l'association Calypso.
- Faire découvrir et respecter le patrimoine de la ville.
- Inviter les jeunes à embellir leur cadre de vie pour le bien-être de tous...
- Créer du lien social entre les Jeunes d'âges et de classes sociales différentes, les adultes encadrants et les habitants riverains du chantier.
- Concrétiser des valeurs civiques : le respect de soi, des autres, de l'environnement, l'ouverture à la différence (compréhension et bienveillance) et adopter de bons comportements.
- Valoriser l'image du Jeune dans la commune et le reconnaître en tant que citoyen en devenir.



Le vécu

Par demi-journée, les Jeunes encadrés par les agents des services techniques de la ville restaurent le patrimoine (les lavoirs) et embellissent la ville en graffant des espaces (murs) ou transformateurs électriques sous la houlette d'un professionnel. Les Jeunes se retrouvent en hébergement, pour y vivre des loisirs nécessaires à la cohésion du groupe (veillées, sorties, jeux, activités particulières comme le baptême en ULM...).

Le « Pass Culture Patrimoine » des Pays de Loire permet une réduction financière sur l'inscription au chantier jeunes bénévoles.

Le chantier jeunes est un projet civique qui interpelle les adolescents. Il se passe dans une ambiance de loisirs où le plaisir de la rencontre est très prégnant. Aucun embellissement de transformateurs n'a été détérioré depuis l'origine de ce projet (9 ans) !

Une huitaine de lavoirs a été rénovée et peuvent ainsi s'inscrire dans le projet communal « Circuit des lavoirs » qui est en réflexion pour les années à venir.

Les Jeunes se sentent utiles, reconnus et valorisés. Leur travail est respecté par tous les habitants jeunes et adultes

3. Comment ?

8. Concrètement, on fait comment ?

Les missions éducatives portées par les associations sportives et culturelles, les structures d'accueil et de loisirs, les établissements scolaires et les nouveaux services municipaux œuvrent toutes à l'accomplissement des jeunes Pouzaugais. Les TAP ont représenté un point de départ à la co-construction éducative, et leur suppression ne doit en aucun cas signer l'abandon de cette démarche collective.

Le parcours éducatif est un outil favorisant l'intégration, complémentaire de l'existant. Il s'articule avec tous les partenaires, écoles comprises. **Dans ce présent PEDT, nous préconisons un sérieux travail d'échanges et une construction progressive du parcours éducatif pour que l'enfant, le jeune puisse s'y retrouver, s'y enraciner. Activités scolaires et extrascolaires doivent se compléter.** Les différents moments de la journée de l'enfant / du jeune (périscolaire, pause méridienne, temps scolaire, scolarité secondaire générale-technique, activités extra-scolaires) doivent s'harmoniser en confiance. En ce sens, la condition sine qua non à la réussite de cette collaboration reste la connaissance mutuelle des différents acteurs de la communauté éducative, et la première étape incontournable : le maintien de temps d'échanges institutionnels réguliers.

Dans cette même logique, la création d'un service de lecture publique intercommunal né de la mise en réseau des bibliothèques du territoire (2^{ème} contrat Territoire Lecture en cours de signature pour 3 ans) , la signature d'un CLEA (Contrat Local d'Education Artistique et culturelle), la création d'un Relai Assistante Maternelle, de permanences de la Maison de l'Adolescent, et le projet d'antenne du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (**REAAP**) contribuent à ce que l'ensemble forme une offre cohérente, intelligible pour les familles.

8.1. Le Comité de Pilotage

Au comité de suivi du P.ED.T. 1 (qui ne concernait que les TAP) s'est substitué, à compter de la rentrée 2017 un comité de pilotage plus large, en adéquation avec le présent document, doublé d'une coordination technique.

	Comité technique Enfance-Jeunesse	Comité de pilotage P.ED.T. 2
Fonction	<p style="text-align: center;">CONCERTATION DECISION</p> <p>Suivi technique et fonctionnel quotidien de l'ensemble des dispositifs Enfance Jeunesse sous gestion communale.</p>	<p style="text-align: center;">CONCERTATION CO-CONSTRUCTION</p> <p>Espace de rencontre et de concertation de l'ensemble de la communauté éducative. Force de propositions.</p>
Composition	<ul style="list-style-type: none"> • L'Ajointe en charge de l'Enfance, l'Education et la Jeunesse • La responsable du pôle Culture-Communication-Citoyenneté (en charge du projet jeunesse) • L'animatrice enfance-jeunesse de la Ville (et/ou l'association Calypso, selon ordre du jour) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Maire • L'Ajointe en charge de l'Enfance, l'Education et la Jeunesse • Le Directeur Général des Services • Deux membres de la commission Enfance-Jeunesse • La responsable du pôle Culture-Communication-Citoyenneté et/ou l'animatrice enfance-jeunesse de la Ville. • La coordinatrice Enfance-Jeunesse (intercommunalité) • Un représentant de chaque établissement scolaire et/ou structure d'accueil péri et extra-scolaire (y-compris associat°) • Les représentants des parents d'élèves • Des enfants, des jeunes.
Rythme	Une réunion par mois, plus ou moins selon besoins.	Deux réunions par an (1 ^{er} et dernier trimestre), plus selon besoins.

8.2. La coordination

Assurer la transmission des informations entre l'ensemble des membres de la communauté éducative du territoire est la condition sine qua non à la concrétisation de ce nouveau P.ED.T.

En interne à la Ville de Pouzauges, l'équipe d'animation se compose de deux personnes :

Sabine DUTAILLY, responsable du Pôle Culture-Communication-Citoyenneté, assure la mission de coordination technique. Titulaire d'un D.E.J.E.P.S. Animation socioéducative et culturelle « Développement de projets, territoires et réseaux », elle était déjà en charge du diagnostic jeunesse en 2015 et assume aujourd'hui la direction de l'Espace Jeunes. Ses missions sont :

- Fédérer le collectif autour des valeurs, des objectifs éducatifs définis collectivement.
- Apporter les outils, les démarches pédagogiques adaptées, nécessaires à l'émergence de ces objectifs communs.
- Être force de propositions en matière d'actions, de projets servant ces objectifs.
- Organiser techniquement les temps et espaces de rencontre nécessaires à la co-construction permanente du P.ED.T.
- Proposer des outils d'évaluation selon les critères et indicateurs définis collectivement, et centraliser les données collectées.

Chloé MATHY, animatrice sport et jeunesse, assure une partie des missions de coordination. Titulaire d'une licence en Management du Sport (STAPS), du BAFA et du Brevet de Surveillant de baignade, elle est actuellement en cours de formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction. Ses missions sont :

- Organiser et animer les ateliers multisports et des activités de l'Espace Jeunes.
- Contribuer à faire vivre les démarches pédagogiques nécessaires à l'émergence des objectifs éducatifs communs.
- Être force de propositions en matière d'actions, de projets servant ces objectifs.
- Assurer la médiation en direction des partenaires éducatifs de l'enseignement secondaire.
- Développer des passerelles entre la Ville et les associations sportives du territoire.

8.3. L'évaluation continue

Loin de la notion de sanction finale, la méthode d'évaluation choisie se veut être un réel outil au service du P.ED.T.

Elle doit permettre de **réajuster, d'actualiser en permanence les objectifs opérationnels et les moyens mis en place** (notion d'évaluation continue) ; mais aussi de remettre en cause institutionnellement les objectifs éducatifs retenus (évaluation intermédiaire et finale).

Pour cela, les deux réunions annuelles du Comité de Pilotage, fixées en début et fin d'année scolaire, se déroulent toujours en deux temps : actualités individuelles des instances éducatives en présence, échanges autour des pratiques ou projets communs.

Une évaluation publique auprès des familles, des enfants et des jeunes sera réalisée à N-1, à savoir **à partir de septembre 2021**, pour réajuster les objectifs éducatifs au regard de l'évolution constatée.

Entre-temps, la Ville de Pouzauges dispose depuis l'été 2017 d'un site internet doté d'une rubrique « La Parole Aux Habitants », permettant aux familles d'alerter élus et services sur tout type de dysfonctionnement et/ou de proposer une idée, une action, un projet.



9. Pour qui, pour quoi ? Présentation des objectifs éducatifs du P.ED.T. 3

9.1. Pour bien grandir, dans la santé et la sécurité

	Moyens et démarches mis en œuvre	Critères-indicateurs d'évaluation	Calendrier
<p>Objectif opérationnel 1 « Développer des actions d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risques et soutenir celles portées par les structures locales. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la participation aux dispositifs existants (permis internet, permis piéton, permis vélo, Soif de Vie...). • Information-prévention systématique à chaque manifestation communale 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du public. • Statistiques locales, en lien avec la gendarmerie et les acteurs associatifs locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours
<p>Objectif opérationnel 2 « Développer des actions en direction des parents autour des problématiques enfance jeunesse, et soutenir celles portées par les structures locales »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication communale à chaque proposition émanant des partenaires. • Participation active au projet de construction d'un RAM intercommunal. • Développer des actions parentalité. • Partenariat-relai autour des jeunes en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du public. • Implication des élus et techniciens de la Ville. • Mieux-être des jeunes concernés 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours • Fait. • En cours. Lancement du REAAP intercommunal en octobre 2018 • A mettre en place pour sept. 2019
<p>Objectif opérationnel 3 Favoriser le bien-être physique de l'enfant et du jeune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des ateliers multisports pour les 3-6 ans. • Inciter les jeunes à maintenir une activité physique régulière. • Participer aux actions de prévention-sensibilisation nationales (ex : kit audition à la Fête de la musique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de participants. Retours des familles. • Au moins une activité sportive par semaine. • Nb de kit/flyers distribués par évènement. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours • En cours • En cours

9.2. Pour acquérir des connaissances et des compétences

	Moyens et démarches mis en œuvre	Critères-indicateurs d'évaluation	Calendrier
Objectif opérationnel 1 Être garant d'un contexte éducatif favorable aux apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> • Collège : dispositif « devoirs faits » • Espace Jeunes : proposition de temps d'aide aux devoirs • Périscolaire : idem 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des élèves • Participation des jeunes • Participation des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours • En cours, à renforcer à compter de 2019 • En cours
Objectif opérationnel 2 Favoriser l'émancipation progressive des 12-18 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une Junior Association • Mise en place d'action d'autofinancement • Participation à l'élaboration du programme d'activités de l'Espace Jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des jeunes et implication des familles • Nombre de jeunes impliqués • Au moins une rencontre par trimestre 	<ul style="list-style-type: none"> • Juin 2018 – Sept. 2019 • En cours • En cours
Objectif opérationnel 3 Permettre l'apprentissage de la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions citoyennes par le biais du Conseil Municipal des Jeunes • Création du Passeport du Civisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de participants. Retours des familles. • Au moins 70 % des effectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours • En cours

9.3. Pour apprendre à vivre ensemble, dans le respect de l'autre

	Moyens et démarches mis en œuvre	Critères-indicateurs d'évaluation	Calendrier
<p>Objectif opérationnel 1 « Donner une place à tous dans la vie citoyenne et promouvoir l'éducation à la différence sous toutes ses formes : handicap, opinions...contre la discrimination, les inégalités. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'espaces de libre expression. • Intervention de « livres vivants » dans les établissements scolaires ou lors de manifestations à destination des familles, témoignages incarnés de parcours de vie atypiques (migration, handicap etc...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et appropriation des espaces créés. • Au moins une intervention par cycle et par année. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours • En cours
<p>Objectif opérationnel 2 « Développer des actions d'éducation à la citoyenneté, à la loi et soutenir celles portées par les structures locales (associatives, intercommunales). »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un Passeport du civisme • Création d'une bourse action-citoyenne pour les 10/18 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants possédant leur passeport complété à l'entrée en sixième. • Nb de projets présentés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sept. 2018. En cours. • Sept. 2019
<p>Objectif opérationnel 3 « Favoriser le lien social, la rencontre et les initiatives citoyennes. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un Espace de Vie Sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adhérents. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours. Ouverture prévue en juin 2020

9.4. Pour découvrir des choses, expérimenter, s'émerveiller

	Moyens et démarches mis en œuvre	Critères-indicateurs d'évaluation	Calendrier
<p>Objectif opérationnel 1 « Accompagner les enfants et les jeunes dans la découverte de différentes pratiques possibles sur le territoire communal. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la semaine récréative (initiation gratuite sous forme d'ateliers de pratique). • Amélioration de la communication autour des ateliers numériques organisés par le Cybercentre. • Mise en place d'une navette pour acheminer les enfants sur les lieux de pratiques sportives et culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'enfants participants. • Nb d'enfants/de jeunes participants. 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours • En cours. • En cours.
<p>Objectif opérationnel 2 « Poursuivre le travail engagé pour le développement artistique et culturel en milieu scolaire et en dehors (programmation spécifique, théâtre, école de musique, bibliothèque, jardin'Arts...). »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des résidences d'artistes en lien avec les programmes scolaires. • Accès à un spectacle par an pour chaque enfant scolarisé en primaire en Pays de Pouzauges. • Repenser la semaine « Les mots à jouer » (lecture publique + théâtre + musique). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de classes reçues, durée des résidences artistiques • Nb d'enfants participants 	<ul style="list-style-type: none"> • Juillet 2020 • En cours. • Avril 2020.
<p>Objectif opérationnel 3 « Favoriser la diversité des activités artistiques et sportives proposées aux enfants et aux jeunes. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une animation « sports nouveaux » en lien avec le forum des associations et les éducateurs sportifs locaux. • Création d'un pass culture-sport à destination des 5/14 ans, selon quotient familial. • Maintenir la labellisation Plan Mercredi 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation du public et taux de participation des éducateurs sportifs. • Nb de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Sept. 2019. • Sept. 2019. • En cours.

9.5. Pour une communauté éducative forte et solidaire

	Moyens et démarches mis en œuvre	Critères-indicateurs d'évaluation	Calendrier
Objectif opérationnel 1 « Favoriser l'information et soutenir la formation des équipes éducatives (Ateliers d'échanges de pratiques). »	<ul style="list-style-type: none"> Relai de l'offre de format° des partenaires (intercommunalité, CAF, DDCS) à l'ensemble des acteurs éducatifs de la ville. Proposition de temps d'échanges de pratiques. Former les agents et élus référents de la Ville. 	<ul style="list-style-type: none"> Retours des partenaires sur la participation locale. Nb de temps proposés et participation. Au moins 6 jours de formation /an. 	<ul style="list-style-type: none"> En cours COPIL 2019 -2020 En cours
Objectif opérationnel 2 « Développer les échanges avec les associations pour favoriser la mise en cohérence des projets éducatifs (parcours éducatif). »	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un forum annuel de la vie associative. Création d'une lettre-info des associations de la ville. Création d'un espace de documentation-ressources pour les associations. 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 90% de participation des assos. Davantage d'actions collectives. Espace associatif reconnu par le public comme lieu de ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> En cours. D'ici juin 2020. Lié au projet E.V.S. Lié au projet E.V.S.
Objectif opérationnel 3 « Favoriser et suivre l'information et l'implication des familles. »	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de jeunes et de parents au sein des institutions éducatives municipales (CMJ, COPIL PEDT, projet jeunesse...). 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 2 jeunes et 2 parents à chaque réunion plénière. 	<ul style="list-style-type: none"> Sept. 2019
Objectif opérationnel 4 « Permettre l'appropriation du projet éducatif territorial par tous les acteurs éducatifs »	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un document simple et illustré. Diffusion du PEDT à l'ensemble des associations. Réfection de la page enfance jeunesse du site internet de la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau sondage en juin 2020. Interactions numériques /demandes de contact. 	<ul style="list-style-type: none"> Sept. 2019. Sept. 2019 Avril 2019.

10. Et après ?



2019/2020 : Construction d'un Espace de Vie Sociale

C'est quoi ?

C'est une structure de proximité qui touche tous les publics. Ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire. Son activité se déroule tout au long de l'année. Au travers de son projet et de ses actions, l'espace de vie sociale poursuit plusieurs objectifs et développe prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux, familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers ;
- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.
- C'est enfin un dispositif proposé par la CAF, qui donne droit à 40% de subvention sur le montant des travaux (50% si le portage est intercommunal), dans la limite de 800 000 euros, 40% d'achat d'équipement dans la limite de 20 000 euros, et diverses aides au fonctionnement en fonction des prestations proposées.



C'est où ?

A l'emplacement où se trouvait avant le Centre des Remparts, ancienne usine accueillant des activités associatives jusqu'en septembre 2018, jouxtant la Salle des Remparts (usage privé, public et associatif) et la Maison des Remparts (usage associatif).

Le futur ensemble architectural accueillera également en son sein l'Espace Jeunes municipal ainsi que l'actuel Pôle Culture Communication Citoyenneté de la Ville.



C'est quand ?

La phase de construction du nouvel équipement débutera en **juin 2019**. L'élaboration du projet collectif a quant à elle commencé en amont du programme (consultation des associations futures utilisatrices), et prendra un réel essor à compter de **septembre 2019** (co-écriture du projet social de l'équipement, définition collective du fonctionnement, règles de vie communes ...).